

Délégation à la Sécurité Routière

Liberté Égalité Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière et du permis de conduire Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par JU

Maître Rémy JOSSEAUME 36 rue Vital 75016 Paris

28 JUIN 2021

Paris, <u>le</u> Réf. :_Ji

Maître,

Par courriel reçu le 18 mai 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

De ce fait, les mentions relatives aux infractions commises simultanément le 17 novembre 2017 ont été rectifiées dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide.

Il a donc été demandé au sous-préfet de Saint-Germain-En-Laye de mettre un terme à la procédure de restitution du titre de conduite engagée à votre encontre, en application de l'article L. 223-5 du code de la route.